



ÉCOLE COMMUNALE DU CENTRE
ÉCOLE À RAYONNEMENT MUSICAL
SECTIONS MATERNELLE ET PRIMAIRE

Madame, Monsieur,
Chers parents,

Lundi 26 août ... C'est la rentrée des classes ! Les vacances d'été sont finies ; chacun aura pu, je l'espère, en profiter pleinement ...

Nous voilà donc partis pour une nouvelle année scolaire. Qu'elle soit belle, dynamique, rassembleuse, riche d'enseignements, d'échanges constructifs et de projets, de découvertes, d'apprentissages passionnants et de plaisirs multiples !

Comme chaque année, quelques tâches vous seront réservées prioritairement : lire le dossier informatif ci-dessous qui contient de très nombreuses informations utiles au bon fonctionnement de notre **SECTION MATERNELLE**, compléter les divers formulaires électroniques, ...

Je vous souhaite à toutes et tous une excellente année scolaire 2024-2025 et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, chers parents, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Dominique Verlinden,
Directeur.

1. Organisation générale	8. Alimentation
2. Ponctualité à l'école maternelle	9. Garderies scolaires
3. Assurances et sécurité	10. Communication
4. Quelques règles de vivre-ensemble	11. Frais scolaires
5. Obligation scolaire	12. Commandes et facturation
6. Calendrier scolaire	13. Collectes diverses
7. Psychomotricité	

1. Organisation générale

- **Garderies** :
 - a. Matin : de 7h00 à 8h30
 - b. Midi : de 12h00 à 13h30
 - c. Soir : de 16h40 à 18h30
- **Heures de classe** :
 - a. Matin : accueil en classe de 8h30 à 8h45 et classe de **8h45 (!)** à 12h00.
 - b. Après-midi : de 13h30 à 15h30
 - c. Les enfants doivent être présents au moins **5 minutes** avant le début des activités, soit à 8h40 au plus tard.
 - d. **Par respect pour le travail des enseignantes et des camarades de classe, chacun veillera à éviter tout retard.**

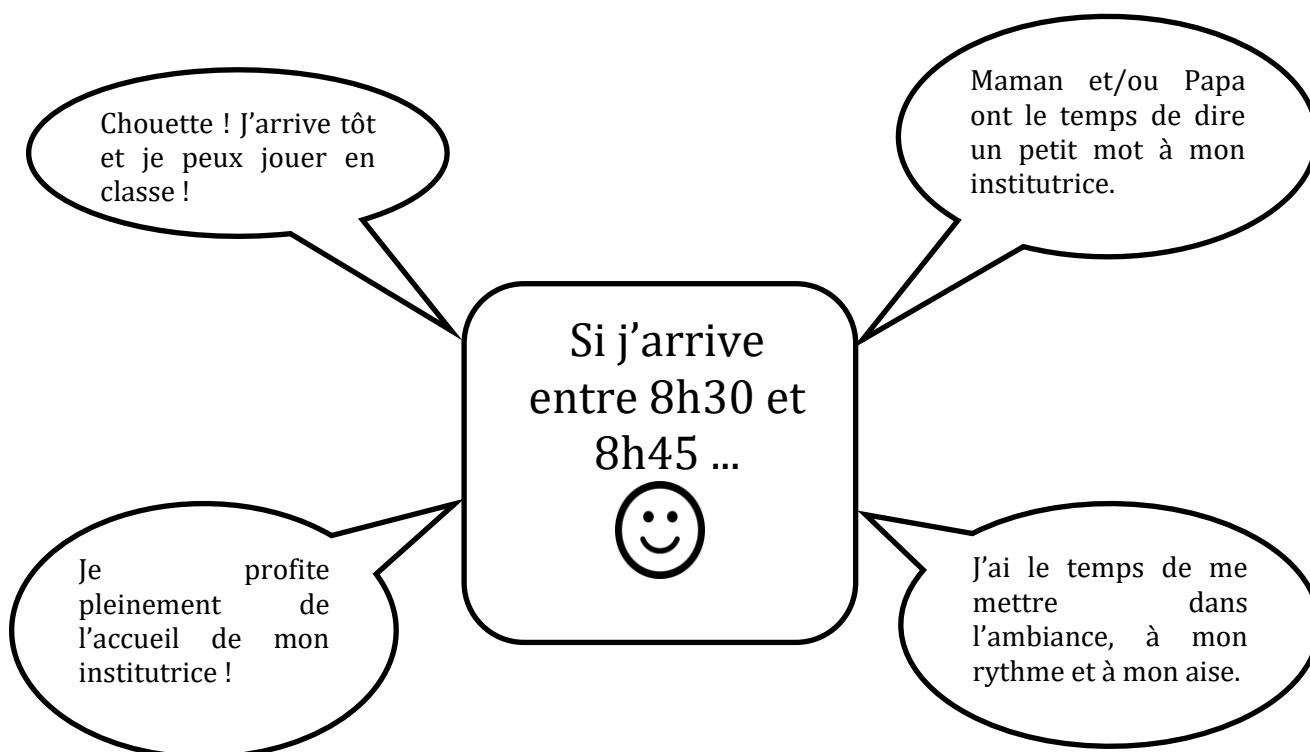
2. Ponctualité à l'école maternelle

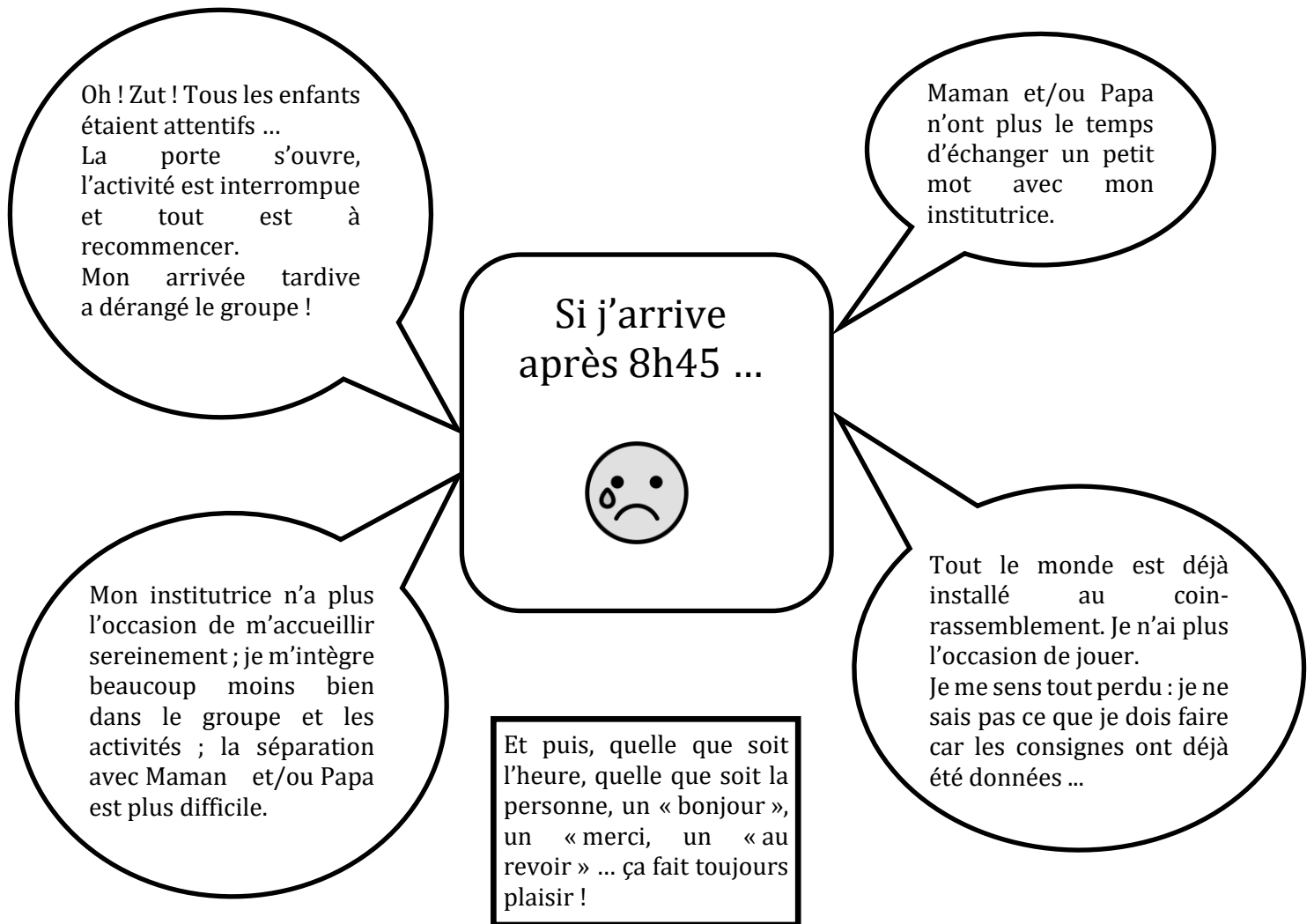
La période d'accueil du matin est prévue entre 8h30 et 8h45.

Elle permet, ponctuellement ou tous les jours, de déposer son enfant en classe, d'échanger quelques mots avec l'institutrice et, le cas échéant, la puéricultrice, de leur poser toute question utile, de leur transmettre une information importante ... puis de se quitter sereinement.

Elle n'est pas destinée à ce que les parents s'installent aux tables de jeux ou s'éternisent en classe ou dans les couloirs.

En synthèse :





3. Assurances et sécurité

- Les enfants sont couverts, en cas d'accident scolaire, par une assurance (Ethias). L'ensemble des frais médicaux est supporté par les parents jusqu'à ce que la déclaration d'accident soit enregistrée par l'assureur et que le remboursement soit effectué.
- L'école décline toute responsabilité en cas de dommages pouvant survenir aux appareils dentaires, aux lunettes, aux vêtements. La responsabilité de l'école est également dérogée en cas de perte d'objets de valeurs (montres, bijoux et autres objets personnels).
- **Sécurité** : Des exercices d'évacuation sont réalisés deux fois par an.

4. Quelques règles de vivre-ensemble

- Les GSM, lecteurs MP3, jeux électroniques, appareils photos, ..., sont formellement interdits.
- Les chewing-gums, les bonbons, les chips, les berlingots de toute nature, les sodas, ..., sont également proscrits dans notre établissement. L'eau et les collations saines doivent être favorisées (voir point 8 – alimentation)
- Les enfants sont tenus d'adopter une **tenue vestimentaire** adaptée à la vie scolaire ; les tenues sportives (trainings, maillots de football, ...) sont réservées à la pratique sportive en dehors de l'école.
- Les casquettes et autres couvre-chefs sont réservés à l'extérieur.
- Les enfants sont responsables de leurs vêtements et effets personnels. A ce propos, des vêtements marqués au nom de l'enfant se retrouvent plus facilement.
- On évitera le port de boucles d'oreilles à l'école du fait du danger qu'elles représentent dans le cadre des activités sportives et des jeux dans la cour de récréation. Lorsqu'elles sont présentes, elles doivent être retirées de manière autonome avant toute activité de psychomotricité et d'éducation physique.
- Les tatouages, piercings, vernis et autres fantaisies non appropriées à la vie scolaire sont proscrits.
- Les enfants doivent respecter et prendre le plus grand soin du mobilier scolaire. **Toute dégradation volontaire sera sanctionnée.** Les réparations seront facturées aux parents concernés.
- Nous exigeons de nos élèves ponctualité, politesse et respect à l'égard de chacun de leurs camarades et de toute personne travaillant dans l'école.
- La **violence dans les conflits, qu'elle soit verbale ou physique, sera sévèrement sanctionnée.**



ÉCOLE COMMUNALE DU CENTRE
ÉCOLE À RAYONNEMENT MUSICAL
SECTIONS MATERNELLE ET PRIMAIRE

5. Obligation scolaire

Les enfants fréquentant les classes d'accueil, de 1^{re} et de 2^e maternelle ne sont pas soumis à l'obligation scolaire. Nous attendons cependant une fréquentation régulière permettant la mise en œuvre d'un projet pédagogique cohérent.

Dès la 3^e année maternelle, les enfants sont soumis à l'obligation scolaire. Toute absence d'un jour ou de plusieurs jours devra obligatoirement être **motivée par écrit** à la titulaire ou au secrétariat, dans les meilleurs délais.

Un **certificat médical** est exigé pour toute absence de plus de 2 jours.

En outre, la Fédération Wallonie-Bruxelles impose aux écoles de dénoncer tout cumul d'au moins **9 demi-jours injustifiés**.

6. Calendrier scolaire

Ci-dessous, une ébauche de calendrier pour l'année à venir. Ce dernier sera régulièrement mis à jour sur notre site internet.

- Lundi 26/8 : Rentrée des classes
- Lundi 2/9 : Reprise des repas chauds
- Mercredi 4/9 : Petit-déjeuner de rentrée des classes
- Dimanche 15/9 : Journée verte de fin d'été
- Lundi 16/9 → Vendredi 20/9 : 5P – Classes de mer
- Jeudi 19/9 : 19h – 1^{ère} réunion de l'ADP
- Vendredi 27/9 : Congé - Fête de la Communauté française (garderies ouvertes mais pas de repas chauds)
- Samedi 19/10 → Dimanche 3/11 : Vacances d'Automne
- Lundi 11/11 : Congé – Commémoration de l'Armistice (école fermée)
- Samedi 16/11 : Ciné-Chaussettes (PM)
- Vendredi 6/12 : Visite de Saint-Nicolas
- Vendredi 6/12 : dès 16h – Permanence « Sapins et Cougnous »
- Samedi 7/12 : dès 9h30 – Permanence « Sapins et Cougnous »
- Vendredi 13/12 : Marché de Noël !
- Samedi 21/12 → Dimanche 5/1 : Vacances d'Hiver
- Vendredi 7/2 : 19h – 2^{ème} réunion de l'ADP
- Samedi 22/2 → Dimanche 9/3 : Vacances de Carnaval
- Vendredi 14/3 : Soirée Carnaval
- Dimanche 13/4 : Journée verte de printemps
- Lundi 21/4 : Congé - Lundi de Pâques (école fermée)
- Samedi 26/4 → Dimanche 11/5 : Vacances de Printemps
- Mardi 13/5 : Photographe scolaire
- Du mercredi 21 au vendredi 23/5 : 3M et 2P : Classes vertes à Ovfat
- Samedi 24/5 : Fancy-Fair !
- Jeudi 29/5 : Congé – Ascension (école fermée)
- Vendredi 30/5 : Journée pédagogique (garderies ouvertes mais pas de repas chauds)
- Lundi 9/6 : Congé – Pentecôte (école fermée)
- Samedi 14/6 : 19h – 3^{ème} réunion de l'ADP + BBQ
- Lundi 16/6 → Jeudi 19/6 : Section primaire – Période de révisions générales
- Vendredi 20/6 PM : 2M à 6P – Répétition générale en vue du spectacle de fin d'année
- Vendredi 20/6 → Jeudi 26/6 : Evaluations de fin d'année (1P à 5P)
- Lundi 23/6, mardi 24/6, jeudi 26/6 et vendredi 27/6 : CEB (6P)
- Vendredi 27/6 : Dernier jour des repas chauds
- Vendredi 27/6 PM : 2M à 6P - Répétition générale en vue du spectacle de fin d'année
- Samedi 28/6 : 18h - Fête de fin de 6P (apéro-barbecue-nuit de camping dans le jardin)
- Lundi 30/6 : Section primaire – Journée « Excursions de fin d'année »
- Mardi 1/7 : Cérémonies de fin d'année (1P à 5P) (1P : 9h00 – 2P : 9h30 – 3P : 10h00 – 4P : 10h30 – 5P : 11h00).
- Mardi 1/7 PM : 2M à 6P – Répétition générale en vue du spectacle de fin d'année
- Mercredi 2/7 : 10h30 - Proclamation des 6P – (ancienne) Maison communale d'Uccle (place J. Vander Elst)
- Jeudi 3/7 : Matin – 2M à 6P – Répétition générale au Centre culturel d'Uccle
- Jeudi 3/7 : Spectacle musical de fin d'année au CCU (classes de 2M à 6P) – 17h
- Vendredi 4/7 : Cérémonies de fin d'année – Section maternelle (Acc : 9h30 – 1M : 10h – 2M : 10h30 – 3M : 11h)
- Samedi 6/7 : Début des vacances d'été



7. Psychomotricité

Parmi les diverses activités proposées hebdomadairement à vos enfants, il y a les séances de **psychomotricité**. Mme Elsa est présente chez nous le **mardi** et le **mercredi** matin afin de dispenser une séance de 50 minutes par classe.

Ces séances nécessitent que les enfants puissent aisément se mouvoir dans l'espace. Il importe que leur tenue vestimentaire le permette ; on évitera donc les robes, pantalons trop étroits, ...

En outre, ces activités se déroulant à pieds nus pour une motricité optimale, il importe que les enfants puissent facilement ôter et remettre leurs chaussettes et chaussures. On évitera dès lors les chaussures à lacets, les bottes, ...

!! **En 3^{ème} maternelle** : La séance démarrera chaque **mardi** et **mercredi** à **8h30 précises** ... Il faudra donc arriver un peu plus tôt ces matins-là ... C'est un bon entraînement en prévision des horaires de la section primaire ☺ !

8. Alimentation

Comment passer une journée d'école efficace ? En soignant le **sommeil** ET l'**alimentation** !

- **Le petit-déjeuner** :

Idéalement, celui-ci devrait être pris à la maison, au calme, et se composer d'un fruit ou jus de fruit, d'un laitage (yaourt, lait, ...) et de fibres (pain, céréales). **On évitera d'office les excès de sucre ... qui nuisent à la concentration ... et donc aux apprentissages !**

- **Les boissons** :

Entre le début des cours et le retour à la maison : **de l'eau, rien que de l'eau !**

- à volonté ;

- nous insistons pour que chacun évite l'usage de bouteilles en plastique et leur préfère **une gourde** ;

- **toutes les autres boissons (berlingots et canettes) sont proscrites en cours de journée (tant scolaire qu'extrascolaire).**

- **Les repas de midi :**
 - Trois services sont organisés en section maternelle :
 - 11h30 : Accueil/1M ; 12h : 2M
 - 12h30 : 3M
 - Ici aussi : de l'eau, rien que de l'eau !
- **Les collations du matin :**
La collation du matin est individuelle et se compose EXCLUSIVEMENT de fruits et/ou légumes (de saison, de préférence).
- **Le goûter :**
L'heure d'une collation plus consistante est arrivée ... Les enfants consomment leur goûter personnel à la garderie pour la section maternelle ou à la récréation pour la section primaire.
- **Le « zéro déchet » : Cette année, nous insistons pour que chaque parent joue le jeu d'une réduction drastique des déchets générés à l'école ... NOUS OPTERONS DÉSORMAIS POUR DES COLLATIONS ET DES GOÛTERS « ZÉRO DÉCHET » ... Les emballages restent à la maison et chacun sera invité à privilégier de petits contenants réutilisables et nominatifs ! Nous comptons sur vous !**

9. **Garderies scolaires**

- Notre équipe se compose de 6 animateurs, présents le matin, le midi, le soir et pour diverses tâches régulières ou ponctuelles en cours de journée scolaire.
- De manière générale, les garderies ouvrent leurs portes dès 7h00 le matin et se clôturent à 18h30 au plus tard.
- La garderie dispose d'un GSM : **0473/28.33.74.**
- Les parents qui sont dans l'impossibilité de venir chercher leurs enfants doivent en avvertir l'école et fournir une attestation de reprise par de tierces personnes.
- **Un parent n'intervient JAMAIS lui-même pour régler un conflit entre enfants.**
- Les parents qui ne respecteraient pas les heures limites de garderie (18h30) pourraient se voir exclure de ce service.



ÉCOLE COMMUNALE DU CENTRE
ÉCOLE À RAYONNEMENT MUSICAL
SECTIONS MATERNELLE ET PRIMAIRE

10. Communication

- **École-parents**

Notre école utilise divers canaux de communication, selon les situations :

- **La farde de communications** pour divers avis « papier ». Cette farde peut être vidée de son contenu au cours de l'année scolaire.
- Les courriels aux parents pour des informations à caractère urgent ou officiel.
- La plate-forme QUESTI pour des publications du quotidien (photos, rappels, échéances, informations diverses).

- **Parents-école**

Pour entrer en contact avec l'école ou un membre du personnel en particulier, les parents s'adressent au secrétariat ou usent tout canal défini en début d'année, en concertation avec la titulaire de classe (courrier, courriel).

- **Parents-Parents**

- Notre Association assure le lien entre les parents, au travers de ses communications et publications (Questi, Facebook) et des événements rassembleurs qu'elle organise tout au long de l'année scolaire.
- En parallèle, libre aux parents de chaque classe de constituer des groupes de communication (le canal le plus régulièrement utilisé étant Whatsapp).

11. Frais scolaires

Conformément à la réglementation sur la GRATUITE SCOLAIRE (décret du 14/03/2019) en Fédération Wallonie-Bruxelles, voici un aperçu le plus précis possible des **frais scolaires obligatoires**, des **frais extrascolaires** ainsi que des **frais facultatifs** prévus, préalablement à l'année scolaire 2024-2025.

Il est à noter que certains frais peuvent être adaptés en fonction d'imprévus, d'indexations ou de modifications organisationnelles.

- **Frais obligatoires liés à la rentrée des classes et fournitures scolaires :**

- **Classes maternelles et de 1^{re}/2^e/3^e primaires :**

Les écoles bénéficient désormais d'une subvention pour les achats de fournitures scolaires pour ces classes d'âges. Plus aucune demande de ce type ne vous sera donc faite.

Selon l'âge de votre enfant, l'achat du cartable, du plumier, des tenues vestimentaires sportives et usuelles, d'éventuelles photos d'identité, des langes, et mouchoirs reste cependant de votre prérogative.

- **Frais obligatoires :**
 - **« Activités culturelles et sportives » :**
 - **Classes maternelles :** Les activités culturelles et sportives seront désormais limitées à **54 €** maximum par année scolaire. Un paiement mensuel de **5.40 €** sera prévu.
 - **Classes maternelles et primaires :**
 - Un décompte précis sera systématiquement joint à la facture des mois de décembre, avril et juin.
 - Vos enfants participeront en outre à des activités gratuites financées par la Commune d'Uccle.
 - **« Séjours pédagogiques avec nuitées » :**
Le plafond actuellement fixé par la FWB ne concerne à ce stade que les classes maternelles : **120 €** maximum sur l'ensemble de la scolarité maternelle.
Actuellement, aucun plafond n'est prévu pour les classes primaires.
Remarque : Des classes vertes de 3 jours sont prévues pour les 3M & 2P, du mercredi 21 au vendredi 23 mai 2025, à OVIFAT (infos à suivre).
- **Frais facultatifs liés au projet pédagogique proposés au coût réel :**
 - Achats groupés de ressources pédagogiques (cahiers d'exercices, dossiers pédagogiques...).
 - Abonnements à des revues éducatives.
- **Frais facultatifs d'intendance pour le repas de midi :**
 - Repas chauds en maternelle (potage + plat + dessert) : **3.90 €/jour***
 - Forfait « potage » en maternelle : **0.45 €/jour***
- **Frais facultatifs :**
 - **Garderies - Forfait mensuel « midi » : 17 €** (payable pour les deux premiers enfants d'une même fratrie) (Si moins de 5 fréquentations par mois : forfait journalier de 3.50 €)
 - **Garderies - Forfait mensuel « matin-soir » : 8 €** (payable pour les deux premiers enfants d'une même fratrie). Ce forfait est dû pour toute présence :
 - **le matin** : avant 8h15 en maternelle et avant 8h10 en primaire (soit 15' avant la classe).
 - **le soir** : après 15h40 en maternelle et après 15h50 en primaire (soit 10' après la classe).
 - Si moins de 5 fréquentations par mois : forfait journalier de 2€.
 - **Garderies des vacances scolaires**, organisées par la Commune d'Uccle sur le site du Val Fleuri (congés d'Automne, d'Hiver, de Carnaval et de Printemps) : Forfait de **25 €/semaine**.



ÉCOLE COMMUNALE DU CENTRE
ÉCOLE À RAYONNEMENT MUSICAL
SECTIONS MATERNELLE ET PRIMAIRE

- **Divers** :
 - Des informations diverses relatives à des abonnements, des stages sportifs et culturels vous parviendront ponctuellement par l'intermédiaire des fardes de communication. Il s'agit donc bien d'informations, à votre service. Libre à chacun d'y souscrire ou non.
 - Des actions ou ventes diverses visant à réduire la participation financière des parents pourront être organisées (photos, gaufres, marche parrainée ...). Ces sollicitations sont facultatives.

12. Commandes et facturation

- Les commandes de repas et autres services s'organisent sur base annuelle (cf formulaire en ligne « profil de commandes ») ; il est toutefois possible de communiquer des adaptations ponctuelles (absences, changement d'organisation familiale, ...) au secrétariat (exclusivement par mail adressé à centre.secretariat@ucclle.edu.brussels).
- Les repas chauds (potage-plat-dessert) reprendront dès le lundi 2 septembre. Chacun se munira donc d'un pique-nique durant la première semaine de classe. Un **menu** sera distribué mensuellement (et sera diffusé sur QUESTI). De petits logos permettent d'identifier facilement les composants spécifiques de chaque repas.
- Les enfants qui consomment systématiquement leur pique-nique personnel peuvent l'accompagner d'un potage fourni par l'école. Celui-ci fait l'objet d'un forfait mensuel de 4 ou 5 jours hebdomadaires, selon que l'enfant soit présent ou non le mercredi midi.
- Les « **garderies** » sont couvertes par deux forfaits (valables dans l'ensemble des écoles communales d'Uccle) :
 - Le **forfait mensuel « midi »** qui s'élève à 17 €.
 - Le **forfait mensuel « matin et soir »** qui s'élève à 8 € et qui prend en compte toute présence :
 - Le matin : avant 8h15 en maternelle et avant 8h10 en primaire (soit 15' avant la classe).
 - Le soir : après 15h40 en maternelle et après 15h50 en primaire (soit 10' après la classe).

- **Excursions/Animations** : Un forfait mensuel de 5.4 € en maternelle est prévu, permettant une gestion transparente de ces activités et évitant la circulation d'argent liquide dans les classes.
- Lorsque des **classes de dépaysement** (classes vertes, classes de neige) sont prévues en cours d'année, une **épargne mensuelle** est systématiquement organisée.
- Mensuellement, vous recevrez une facture, à payer par virement bancaire **dans les meilleurs délais après réception**. Merci de respecter **SCRUPULEUSEMENT** la communication structurée qui y figure.

13. Collectes diverses

- **Piles usagées** : Collectées dans notre école en vue de leur recyclage, elles nous permettent de recevoir gratuitement du matériel pédagogique. Le silo de collecte se situe juste à côté de la porte d'entrée principale.
- **Bouchons en plastique** : Les bouchons de bouteilles d'eau, de lait, ... sont collectés à l'école. Leur recyclage permet à des associations d'offrir des fauteuils roulants à des enfants handicapés !
- **Livres de jeunesse** : Vos enfants grandissent ... Leurs livres ne correspondent plus à leurs attentes et/ou leurs centres d'intérêt. S'ils sont encore en bon état, n'hésitez pas à nous les déposer. Ils seront utiles à la bibliothèque ou à la garderie.
- **Déguisements** : Les costumes devenus trop petits sont eux aussi les bienvenus pour accroître notre réserve ... toujours exploitée lors des périodes de garderies scolaires ou à l'occasion de spectacles ou de festivités.
- **Coquilles d'œufs et marc de café** : Très utiles au potager, ces deux substances feront désormais l'objet d'une collecte continue dans des bacs spécifiques qui seront disponibles dans le hall principal ...
- **Compostage** : N'oubliez pas que nous disposons d'un compost de quartier, accessible via le parking de l'école. Le produit fini agrémente chaque année les bacs de potager et la serre de culture de notre jardin pédagogique, ainsi que les jolis parterres des Incroyables Comestibles à l'avant de l'école.

